



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3627

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Pierre Bénite - Charly - Lyon 4° - Saint Cyr au Mont d'Or**

objet : **Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3627

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Pierre Bénite - Charly - Lyon 4° - Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon s'est dotée d'une politique agricole par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, dont l'un des objectifs est de développer les circuits courts et de proximité, c'est-à-dire de développer des projets rapprochant les producteurs des consommateurs. Ce rapprochement entre consommateurs et producteurs peut s'entendre de plusieurs façons, notamment, en travaillant sur le circuit de commercialisation qui permet aux consommateurs d'acheter directement auprès du producteur, en travaillant à la diffusion de la connaissance des produits frais ou encore en facilitant l'accès aux espaces agricoles et naturels par les consommateurs.

Les 4 projets présentés ci-après répondent, chacun à leur manière, à cet objectif.

I - Ferme urbaine de Pierre Bénite

L'un des enjeux de développement sur le quartier prioritaire de Haute-Roche, sur la Commune de Pierre Bénite, est celui de l'attractivité et du changement d'image.

Profitant de la libération du secteur des Arcades, du fait de la démolition de la résidence de la société anonyme (SA) Gabriel Rosset (bailleur social) de 77 logements visée par le protocole habitat signé par les partenaires en octobre 2012, et prenant en compte le souhait des élus de la Commune de développer un projet de maraîchage urbain, de type permaculture et biologique, pour approvisionner la cuisine centrale, la Métropole a conduit, en lien avec la Commune, une étude urbaine à l'échelle de l'îlot entier et intégrant la parcelle des Arcades.

Il en ressort un scénario de renouvellement urbain intégrant :

- le déploiement d'une ferme urbaine sur une assiette foncière comprenant une partie du foncier de l'ancienne résidence Arcades et le foncier privé de la Commune,
- une opération de diversification de l'habitat (60 logements) sur la partie la plus attractive de l'îlot qui proposera des typologies innovantes et qualitatives et des usages résidentiels différents afin de constituer un avantage comparatif et un réel intérêt d'une installation dans le quartier,
- la requalification des abords de la ferme urbaine et la création d'un véritable parvis piéton des équipements publics,
- la requalification de l'offre de stationnement public en cohérence avec le nouveau fonctionnement de l'îlot et à nombre de places constant.

La ferme urbaine répond à plusieurs objectifs et ambitions (identifiées notamment dans la convention locale d'application du contrat de ville) :

- faire preuve d'innovation à l'échelle métropolitaine sur le champ de l'agriculture urbaine,
- faire écho au passé maraîcher de la Commune,
- faire la promotion et la preuve de la filière courte pour fournir aux riverains des produits frais à faible empreinte écologique,
- participer à changer l'image du quartier prioritaire et valoriser son identité et ainsi renforcer son attractivité par le déploiement d'un projet ambitieux et innovant,
- développer un support pédagogique pour travailler avec les familles sur les thématiques de l'alimentation, du gaspillage alimentaire, des circuits courts, de l'économie circulaire, en lien étroit avec le programme d'éducation au développement durable de la Métropole.

La demande de financement sollicitée auprès de la Métropole par la Commune de Pierre Bénite, par un courrier en date du 8 mars 2019, correspond à 2 types d'aménagements.

La création de la ferme urbaine comprend :

- l'acquisition foncière de 2/3 de la parcelle ex Arcades mobilisés en complément de foncier déjà propriété de la Commune (abords des équipements publics et espaces verts communaux) pour constituer l'assiette foncière de la ferme (1 ha),
- la suppression du stationnement existant, des espaces verts avec aplanissement, décapage et apport de terre végétale aux bonnes propriétés agronomiques sur l'ensemble de la surface, soit 9 100 m²,
- le déploiement sur toute la périphérie de la ferme d'une clôture/haie paysagère,
- la création d'un bâtiment agricole, d'un forage pour l'accès à l'eau d'irrigation et le déploiement de serres.

L'aménagement des abords de la ferme comprend :

- le réaménagement des abords de la médiathèque,
- la requalification de la liaison piétonne au nord de la ferme (zone devenant piétonne) et la création d'un parvis piéton des équipements,
- la création d'un nouveau parking au nord de la ferme.

L'ensemble de ces aménagements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

La ferme urbaine sera exploitée par un agriculteur sélectionné par la Commune de Pierre Bénite et ses partenaires par le biais d'un appel à candidature. La Commune étudie la possibilité de mobiliser la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour mettre au point une convention de mise à disposition pour cet agriculteur.

L'objectif est d'aboutir à la remise en culture par un agriculteur à l'automne 2020.

Le coût de ce projet est estimé à 2 026 490 € HT, soit 2 285 638 € TTC.

La Métropole est sollicitée au titre de 2 politiques publiques, à hauteur de :

- 434 445 € nets de taxe pour une subvention d'équipement au titre de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires de la Métropole,
- 98 555 € nets de taxes pour une subvention d'équipement au titre de la politique agricole.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses			Recettes			
	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)		Montant (en €)		
foncier	730 750	730 750	Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA)	1 371 272		
création de la ferme sur 9 100 m ² (aménagement du foncier, apport terre végétale, clôture et sécurisation, construction du bâti agricole, etc.)	350 240	420 288	subvention de la Métropole de Lyon :			
			- politique agricole	98 555		
			- politique de la ville	434 445		
installations techniques (forages, irrigation, serres, etc.)	20 000	24 000	fonds propres Commune de Pierre Bénite	381 366		
liaison piétonne au sud	80 850	97 020				
liaison est-ouest	379 115	454 938				
réaménagement autour de la médiathèque	81 070	97 284				
nouveau parking public	237 600	285 120				
prestations intellectuelles	146 865	176 238				
Total	2 026 490	2 285 638				2 285 638

II - Ferme Melchior à Charly

Depuis 2009, l'équipe du Centre de ressources de botaniques appliqués (CRBA) propose un ensemble d'outils permettant l'étude, la conservation, la caractérisation et la valorisation des fleurs, fruits et légumes d'origine locale. Le CRBA est aujourd'hui hébergé au domaine de Lacroix Laval, ce qui a permis d'établir un partenariat renforcé avec les équipes de ce parc et de celui de Parilly. Ainsi, ont été créés le potager conservatoire au domaine de Lacroix Laval et la préfiguration de la station Vavilov dans les serres de Parilly.

Dans le cadre de son travail de constitution de la collection historique des semences obtenue dans la région lyonnaise, le CRBA a développé des relations avec l'Institut de recherche Vavilov de Saint Pétersbourg en Russie et importé les méthodes de travail de conservation et de documentation des semences (description physique et physiologique, comparaisons de variétés, analyse des composants et nutriments).

La masse de documentation et la quantité de semences à conserver rendent nécessaire une nouvelle organisation physique pour améliorer la gestion de l'ensemble et la conservation des semences.

Pour ce faire, la Commune de Charly propose d'accueillir le CRBA.

Ce choix est motivé par :

- l'histoire du domaine Melchior Philibert : le site a toujours accueilli et expérimenté l'implantation de plantes d'origine exotique pour l'époque. Souhaitant renouer avec cette tradition, le CRBA envisage la création de collections pour le futur en acclimatant et expérimentant des végétaux, a priori peu habitués au climat actuel de la Métropole, mais qui pourraient, avec le changement climatique, s'adapter voire remplacer certaines cultures désormais inadaptées,

- la mise à disposition de locaux et de terrains permettant d'associer les lieux de documentation et de conservation à des lieux d'expérimentation et de plantation pour des variétés d'arbres et de vignes. Cela permettra d'avoir des locaux en sous-sol plus grands et mieux équipés pour la conservation des semences (frigo, matériel de stockage adapté, etc.), des locaux de bureau permettant l'accueil jusqu'à 10 salariés. Le centre de ressources et de documentation structuré avec une boutique sera installé dans l'orangerie et dans la serre,

- la rénovation du jardin historique et la réintroduction d'une activité de production pouvant servir de support aux activités du CRBA.

L'amélioration des conditions de conservation des semences par le CRBA permettra la mise en place d'une conservation réciproque d'un double des semences du CRBA et du parc de Lacroix Laval.

L'installation dans le domaine Melchior Philibert nécessite la rénovation de la serre et de l'orangerie et la construction d'un bâtiment complémentaire de 150 m². Le coût de ces travaux est estimé à 607 500 € HT, soit 729 000 € TTC. La Commune de Charly assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La Métropole est sollicitée à hauteur de 200 000 € par la Commune de Charly pour la réalisation de ces travaux.

L'installation dans le domaine Melchior Philibert nécessite également le renouvellement de certains équipements tels les bureaux, les frigos, le matériel de maraîchage, les plantations et permettra également la création in situ d'un nouveau jardin potager développé dans l'esprit du jardin historique. Le coût estimé de cette opération est de 155 640 € HT, soit 186 767 € TTC, assumés par le CRBA. La Métropole est sollicitée pour apporter une aide financière de 110 000 € liée à l'installation du CRBA à Charly.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)		Montant (en €)
maîtrise d'ouvrage Commune de Charly				
rénovation des bâtiments	140 000	168 000	Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA)	200 000
construction de bâtiment de 150 m ²	450 000	540 000	Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes	40 000
travaux divers dans la cave et la souillarde	17 500	21 000	Fondation du patrimoine	50 000
			Métropole de Lyon	200 000
			fonds propre de la Commune	239 000
Total	607 500	729 000	Total	729 000
maîtrise d'ouvrage du CRBA				
matériel de culture	103 140	123 767	Région AuRA	46 767
végétaux	31 667	38 000	État (Ministère agriculture)	30 000
aménagement des locaux	20 833	25 000	Métropole de Lyon	110 000
Total	155 640	186 767	Total	186 767

III - La ferme de la Croix-Rousse

La ferme de la Croix-Rousse, association créée en 2017, reconnue d'intérêt général, basée au 51 rue Philippe de Lasalle à Lyon 4°, envisage la création d'une ferme d'animation pédagogique sur le plateau de la Croix-Rousse. Cette ferme serait créée spécifiquement pour accueillir du public en milieu urbain, et jouer un rôle social de proximité tout en apportant un 1^{er} lien entre la ville et les questions du vivant et de l'alimentation.

Cette ferme serait installée sur le tènement de l'internat Adolphe Favre, 86 rue Chazière. Une convention d'occupation temporaire a été conclue entre la Ville de Lyon et l'association pour permettre la mise en œuvre de ce projet. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a réalisé une étude de faisabilité pour une ferme pédagogique sur le site.

Les thèmes abordés seront la vie animale domestique, un jardin floral et aromatique, un jardin potager, les déchets, le compostage, et la nature en ville avec un budget de fonctionnement annuel de 30 347 €.

Le coût estimé de l'aménagement du site est de 60 833 €HT, soit 73 000 €TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 50 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
réfection du local	68 130	mécénat Macif	10 000
rucher	3 800	autofinancement	13 000
poulailler	570	Métropole de Lyon	50 000
réfrigérateurs	500		
Total TTC	73 000	Total TTC	73 000

IV - La maison de la nature à Saint Cyr au Mont d'Or

La Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, située sur le secteur des Monts d'or, souhaite construire une maison de la nature d'environ 60 m², à destination des associations en lien avec la nature, du Syndicat mixte plaines Mont d'Or et de la Société de chasse. La parcelle sur laquelle s'implante cette maison est située à proximité de plusieurs sentiers de randonnées.

La maison est conçue de façon à pouvoir répondre à 2 fonctions :

- un lieu de vie et de rencontre permettant la tenue de réunions, du stockage de matériel, à destination d'associations de la Commune et du territoire, dans la partie des locaux fermés et gérés par la Commune en tant que propriétaire,

- un lieu d'accueil des promeneurs et randonneurs dans les espaces extérieurs, couverts mais non clos pour partager un temps de repos, de repas et un lieu d'information sur le territoire et les randonnées et promenades possibles.

Le coût total de construction de cette maison est estimé à 162 499 €HT, soit 195 000 €TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Dépenses			Recettes	
	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)		Montant (en €)
prestations intellectuelles	22 020	26 424	Fédération des chasseurs	2 500
voirie et réseaux divers (VRD) (dont assainissement non collectif)	41 628	49 954	Syndicat mixte plaines Mont d'Or	5 000
construction bâtiment	98 851	118 622	Métropole de Lyon	20 000
			fonds propres de la Commune	167 500
Total	162 499	195 000	Total	195 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 913 000 € pour la période de 2019 à 2021, répartis comme suit :

- 533 000 € au profit de la Commune de Pierre Bénite dans le cadre du projet de création d'une ferme urbaine,
- 200 000 € au profit de la Commune de Charly dans le cadre des travaux de rénovation et de construction sur le domaine de Melchior Philibert,
- 110 000 € au profit de l'association CRBA dans le cadre de son emménagement à Charly dans le domaine Melchior Philibert,
- 50 000 € au profit de l'association La ferme de la Croix-Rousse dans le cadre de la création d'une ferme pédagogique sur le plateau de la Croix-Rousse,
- 20 000 € au profit de la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or dans le cadre de la construction d'une maison de la nature ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les Communes de Pierre Bénite, Charly et Saint Cyr au Mont d'Or, les associations CRBA et La ferme de la Croix-Rousse définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 434 445 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P17O7279.

4° - **La dépense** correspondante :

- d'un montant de 478 555 € sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 165 144 € en 2019,
- . 283 411 € en 2020,
- . 30 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P27O7174 (politique agricole) ;

- d'un montant de 434 445 € sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 24 juin 2019 pour un montant de 434 445 € en dépenses à la charge du budget principal, en 2020, sur l'opération n° 0P17O7279 (politique de la ville).

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2019 à 2021 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.